



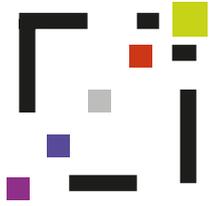
*Schéma d'analyse et de couverture des
risques
SACR 2017*

3.2- Regard prospectif de l'agence d'urbanisme de l'aire
métropolitaine Lyonnaise

SDMIS

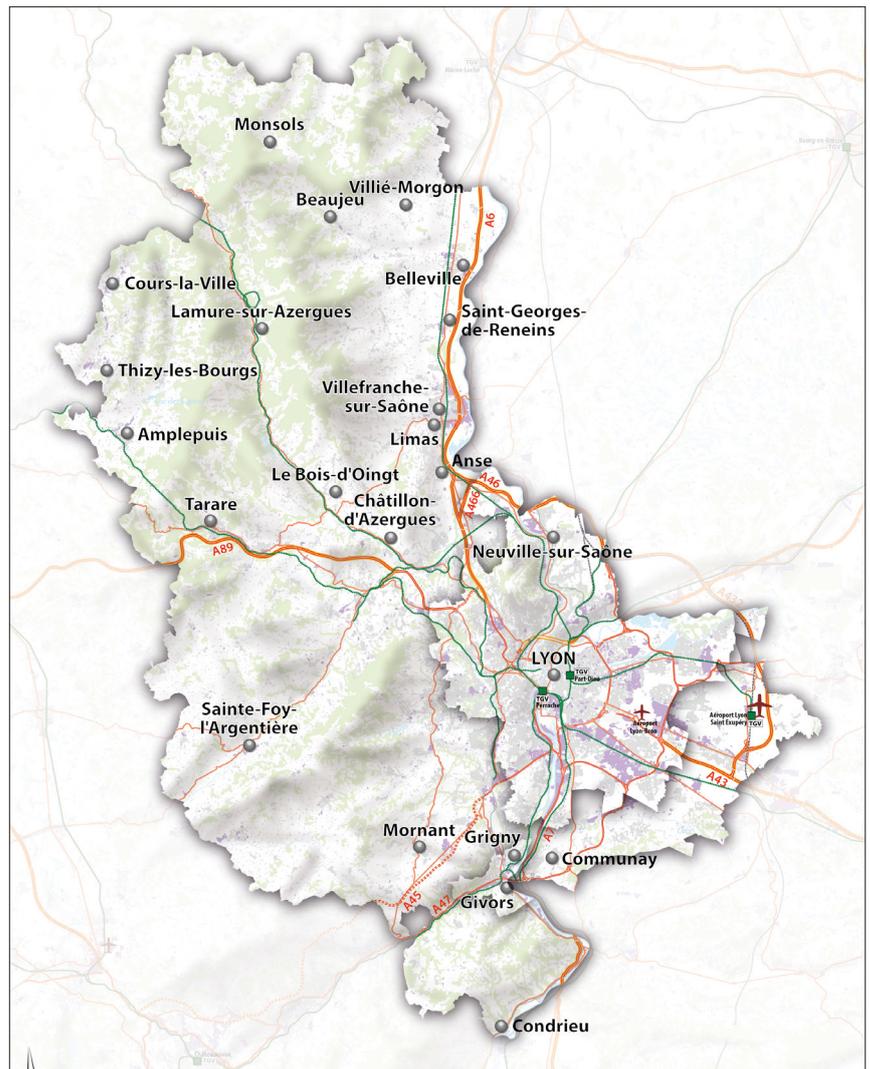
SAPEURS-POMPIERS

Agence d'Urbanisme
aire métropolitaine **Lyon**naise



février 2017

Service **D**épartemental - **M**étropolitain d'**I**ncendie et de **S**ecours : **Regard prospectif 2030** **Contribution au SACR**



Prospective démographique

Une planification qui veut réorienter les tendances démographiques observées

Plus 145 000 habitants
sur la circonscription du Rhône.
(Insee - Omphale)

Un exercice complexe, dont les tendances peuvent être anticipées

L'évolution démographique passée est connue dans le détail et l'on peut en tirer des conclusions opérationnelles immédiates. La vision à 20 ou 30 ans est assez robuste pour de vastes territoires puisque la majorité des générations projetées sont déjà nées au moment de la prévision. On connaît leurs principales caractéristiques, seuls les naissances et décès sont estimés. Reste à préciser où s'installent-elles de préférence, et dans quelle proportion !

L'inertie des phénomènes démographiques quoique connue peut être contrariée par des facteurs d'ordre sociologique ou comportemental (par exemple quels seront les modes de cohabitation des retraités dans 20 ans ? Demain quelles migrations internes à une région ? Où vont les préférences résidentielles ? Nul ne le sait vraiment). La territorialisation est un paramètre que les institutions tentent de maîtriser via la planification pour avoir une vision « consensuelle » des tendances futures. Elles s'appuient sur les projections de l'Insee, sur les observations sociologiques en matière d'habitat des universitaires, et sur les règles de planification (Plu et Scot). Il est nécessaire d'observer la dynamique passée pour éviter de passer à côté de facteurs de rupture.

La société évolue et les comportements démographiques avec

Que sait-on réellement ? Tout d'abord la fécondité est de plus en plus maîtrisée. La contraception se développe, l'interruption volontaire de grossesse est constante, l'âge du mariage augmente, l'activité professionnelle féminine augmente, la peur de manquer de ressources, et dernier effet en date la crise économique, tous ces facteurs ont stabilisé le taux de fécondité en France alors qu'il aurait pu augmenter.

L'espérance de vie a fortement progressé mais devrait se stabiliser. Les progrès de la médecine ont été fulgurants, restent les maladies cardiovasculaires et les cancers qui sont encore des facteurs importants de décès. L'arrivée de la génération du baby-boom accentue le vieillissement de la population, après l'avoir longtemps ralenti lorsque ces personnes pesaient fortement dans la catégorie des actifs.

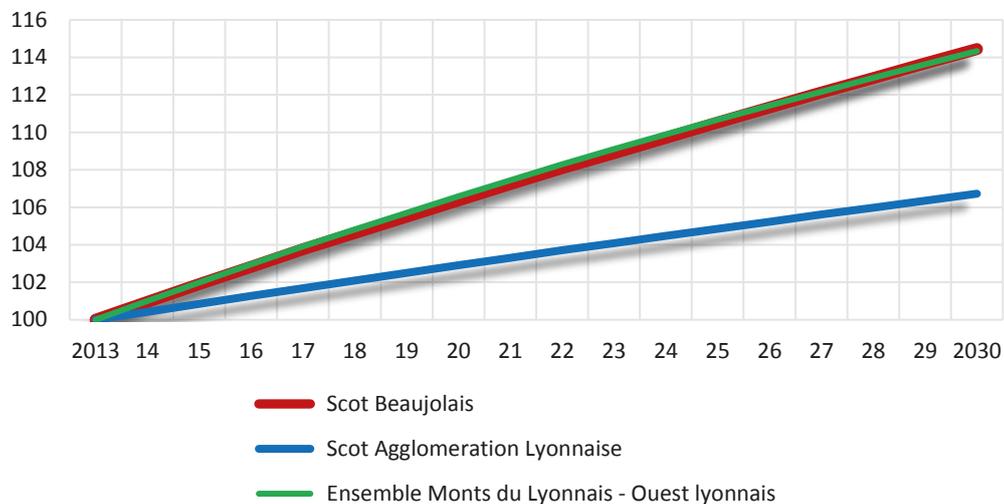
Les territoires sont également marqués par la géographie

Les évolutions démographiques constatées cachent des réalités très différentes liées au comportement, provoquant par exemple une stabilité liée au vieillissement de la population, ou une croissance démographique subie impulsée par un étalement urbain galopant. Se rajoutent des facteurs géographiques qui renforcent ou pas ces phénomènes.

Toujours est-il que l'on constate des zones en tension démographique et d'autres en dépression. Ainsi durant la période 1999 à 2007, la croissance annuelle démographique s'est surtout portée sur des polarités de Belleville, de l'Arbresle, de Saint-Didier-en-Beaujeu. Les communes situées sur les coteaux au-dessus de la vallée de la Saône ou dans les Monts du Lyonnais ont capté de nouveaux habitants. Les communes de la Métropole de Lyon sont restées dans un profil d'évolution plus modéré.

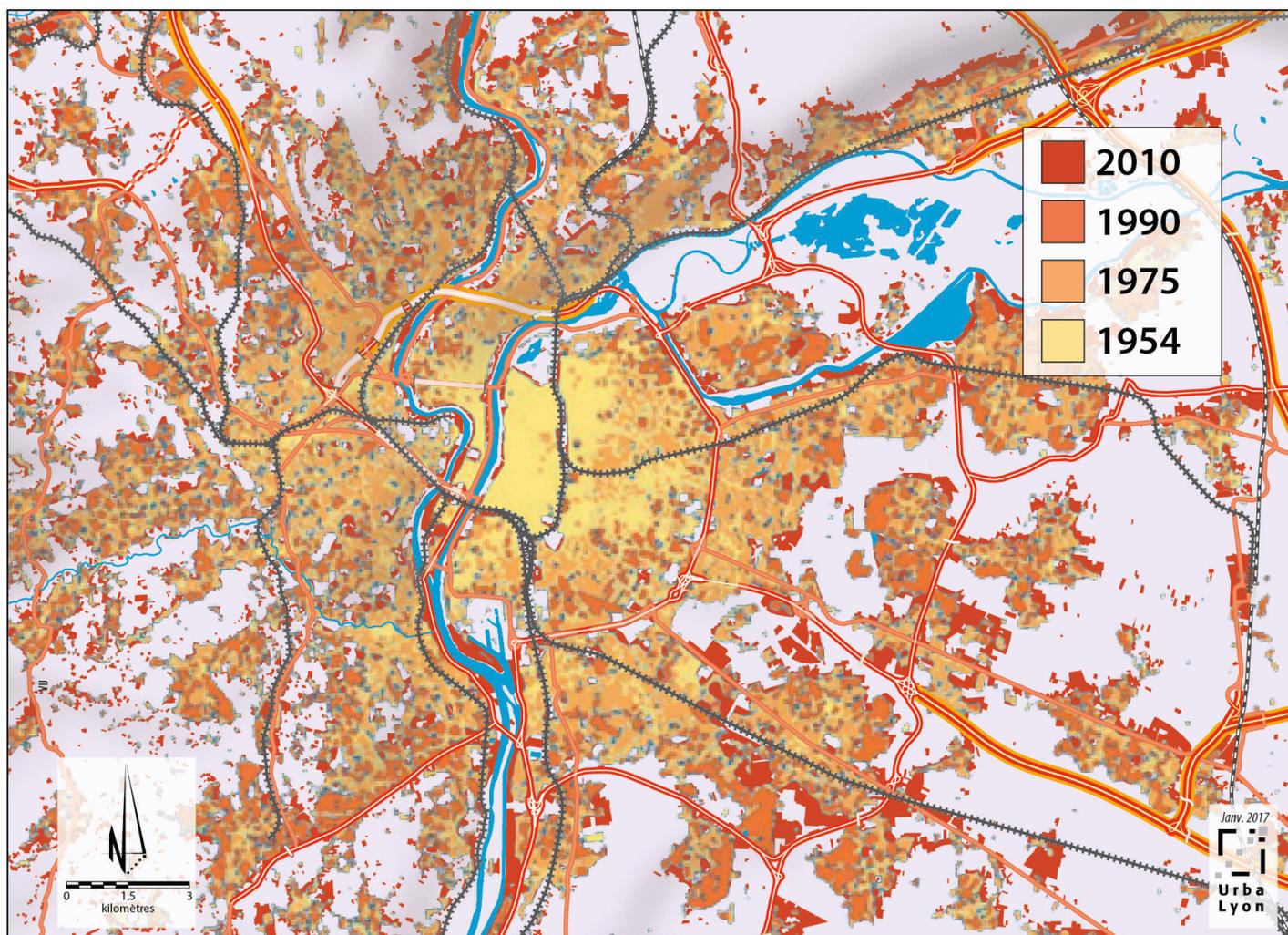
Sur la période récente 2008-2013, les contrastes sont plus marqués avec toute la vallée de Beaujeu jusqu'à la Saône, le secteur de Sainte-Paule/Oingt à l'Arbresle /Sain Bel, Grézieu la Varenne, Craponne, la vallée du Gier et Corbas. A l'inverse, les secteurs en perte de population se retrouvent sur les reliefs du côté de Saint-Bonnet-le-Troncy, de Saint-Jacques-des-Adrets, Monsols, Lozanne et Montrottier.

Projection selon l'Insee (sans intervention publique)



Source : Insee - Omphale

La croissance de la tache urbaine de 1954 à 2010 dans le cœur de la Métropole de Lyon



Source : Agence d'urbanisme

215 000 habitants
dans une vision planifiée.

Pour accueillir de nouveaux habitants, il faut mieux planifier

L'Insee estime que l'agglomération lyonnaise comme le département du Rhône connaîtront une croissance significative de leur population d'ici 2030. Les documents de planification orientent ces évolutions, « préparant le terrain » à l'accueil de nouveaux habitants. Ils observent les tendances passées et anticipent le développement. Que disent-ils ?

La DTA annonce la volonté de densifier les polarités existantes en particulier dans la Métropole de Lyon. Il s'agit de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles, tout en trouvant des réponses suffisantes pour accueillir les besoins en logements, en équipements et en emplois. La priorité est donnée aux secteurs déjà urbanisés et donc bien souvent pré-équipés en infrastructures de transport et en équipements publics. La DTA affiche aussi l'ambition d'une reconquête urbaine de la première couronne est lyonnaise, marquée par une perte d'attractivité. Ce qui passe par des politiques de requalification des friches industrielles, urbaines, ferroviaires et portuaires.

Le Scot de l'Ouest lyonnais développe ses polarités structurantes

Il renforce L'Arbresle, Brignais ou Chaponost. En second rang, le développement doit se faire sur les pôles d'accueil émergents ayant une bonne desserte en transport en commun (comme les communes autour de L'Arbresle ou de Chaponost, Vaugneray, Vourles et Millery) et ceux dont le rayonnement est fort (Mornant, Soucieu-en-Jarez). Quelque 12 500 logements étaient prévus dans la temporalité du Scot (2006-2020), sachant que le document a été mis en révision en 2016. Cela correspond à une augmentation de 30% du parc de logements existants. La moitié est prévue pour satisfaire aux besoins du desserrement familial, l'autre pour l'accueil de nouveaux habitants (estimés à 15 000 pour la période).

Le Scot Beaujolais développe les polarités « historiques » du territoire

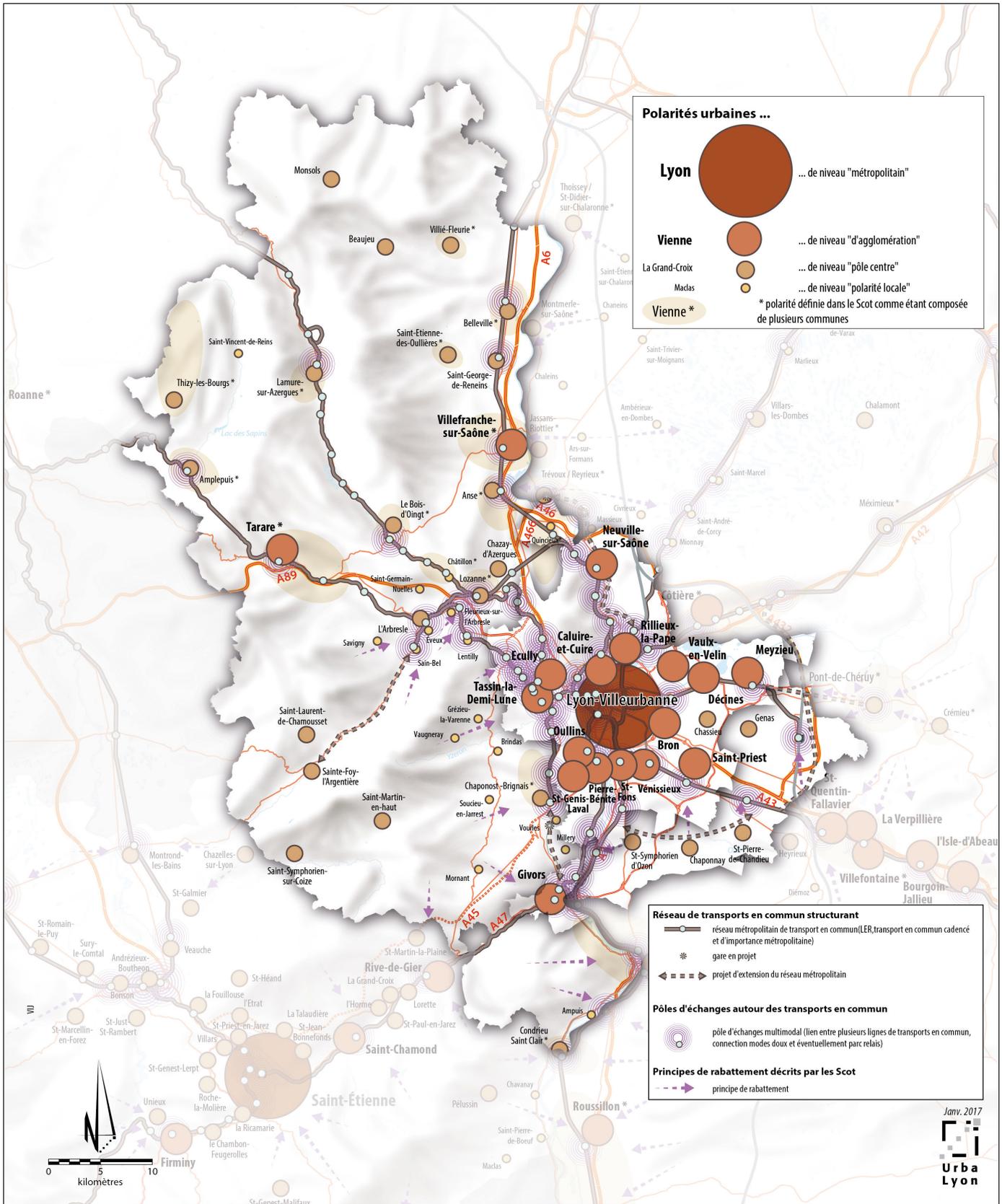
Cela concerne les secteurs de Villefranche-sur-Saône, Tarare et les communes limitrophes. Les polarités structurantes disposant d'une bonne desserte en transport en commun ou d'une bonne offre de services arriveront en deuxième priorité. Il s'agit des zones d'Amp-lepuis, de Saint-Georges-de-Reneins, de Thizy-les-Bourgs, de Lozanne et de Belleville. Un troisième niveau de polarité compte Beaujeu, le Bois d'Oingt, Villié, Morgon, Monsols, Lamure, Saint-Etienne des Oullières et Chazay. La taille des ménages diminuant, passant de 2,5 actuellement à 2,3, il est nécessaire de construire de façon significative (de l'ordre de 40 000 logements d'ici 2030) pour satisfaire aux besoins de la population en place et à l'accueil de nouveaux habitants.

Le Scot de l'Agglomération lyonnaise identifie une douzaine de bassins de vie du quotidien qui sont confortés.

Au sein de ces bassins, une vingtaine de polarités urbaines (20 sur 72 communes) sont les lieux préférentiels, mais non exclusifs, du développement urbain. Ces polarités sont : Neuville-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Caluire et-Cuire, Ecully, Tassin, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Givors, Saint-Fons, Vénissieux, Saint-Priest, Bron, Décines, Meyzieu, Vaulx-en-Velin, Chassieu, Genas, Saint-Pierre-de-Chandieu, Chaponnay, Saint-Symphorien-d'Ozon. Le Scot prévoit l'arrivée de 150 000 habitants nouveaux à l'horizon 2030, ce qui nécessite la construction de 150 000 logements neufs pour absorber à la fois cette nouvelle population et les effets du desserrement.

Le Scot des Monts du Lyonnais souhaite préserver le caractère rural du territoire en maîtrisant l'accueil démographique.

Il prévoit l'intensification au cœur des bourgs et des villages et un accroissement modéré (de l'ordre de 8 500 habitants d'ici 2030).



Source : Agence d'urbanisme, inter-Scot

Les personnes âgées

La population de la circonscription du Rhône vieillira... mais pas plus qu'ailleurs.

Circonscription du Rhône :
+ 75 000 personnes de 70 ans ou plus
+ 35 000 personnes de 80 ans ou plus.

La France va vieillir

Le vieillissement de la population est un phénomène qui s'accélère depuis 10 ans. La moitié des classes d'âge des « Trente Glorieuses » ont maintenant franchi les soixante ans. L'augmentation de l'espérance de vie, grâce au système de santé et la protection sociale, amplifie le phénomène.

A l'échelle nationale, les migrations résidentielles au moment de la retraite contribuent à des déséquilibres, des retraités pouvant quitter les bassins d'emplois pour les espaces littoraux ou les campagnes par exemple. D'autres évolutions sont également constatées, avec le départ des jeunes adultes, étudiants, vers les bassins d'enseignement supérieur.

La combinaison de ces phénomènes peut faire vieillir structurellement et fortement la population d'une commune. Ils se prolongeront jusqu'à 2030, avec une augmentation généralisée du nombre des personnes âgées dans l'ensemble des territoires.

Augmentation des personnes âgées mais pour autant la population du Rhône restera jeune

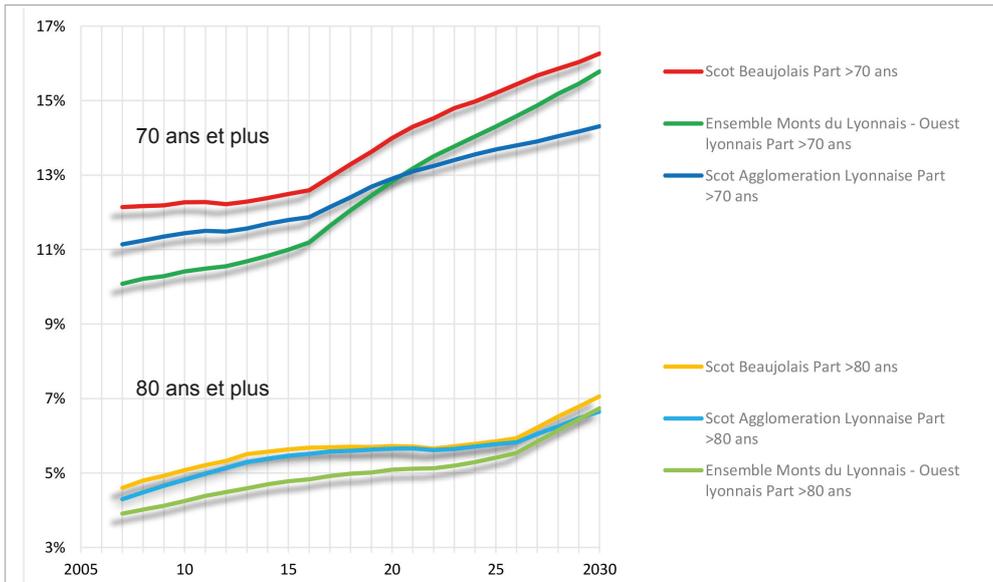
Les projections menées ne distinguent pas le territoire du Rhône par rapport aux tendances nationales ; la population âgée augmentera d'ailleurs peut-être moins que dans les autres départements.

Une étude de 2011 de l'Insee, avec pour horizon 2040, place le département du Rhône dans les zones à population jeune et à forte croissance démographique ; et cela en raison du voisinage de la Métropole de Lyon, toujours très dynamique. L'attractivité métropolitaine a pour répercussion l'installation de nouveaux habitants à son pourtour. Ces territoires connaîtront donc une croissance démographique plus forte, en raison d'un solde migratoire positif, que ceux plus éloignés. Le solde naturel contribuera également à l'augmentation de leur population, mais la part des jeunes ne sera pas plus importante qu'ailleurs.

Mais au sein de la circonscription du Rhône, les dynamiques seront contrastées, avec un vieillissement accéléré de l'Ouest et des Monts du Lyonnais (avec une part des 70 ans et + dans la population passant de 1 habitant sur 10 en 2005 à 1 habitant sur 6 en 2030). Au contraire, la tendance sera plus faible dans l'agglomération lyonnaise (respectivement 1 pour 9 et 1 pour 7).

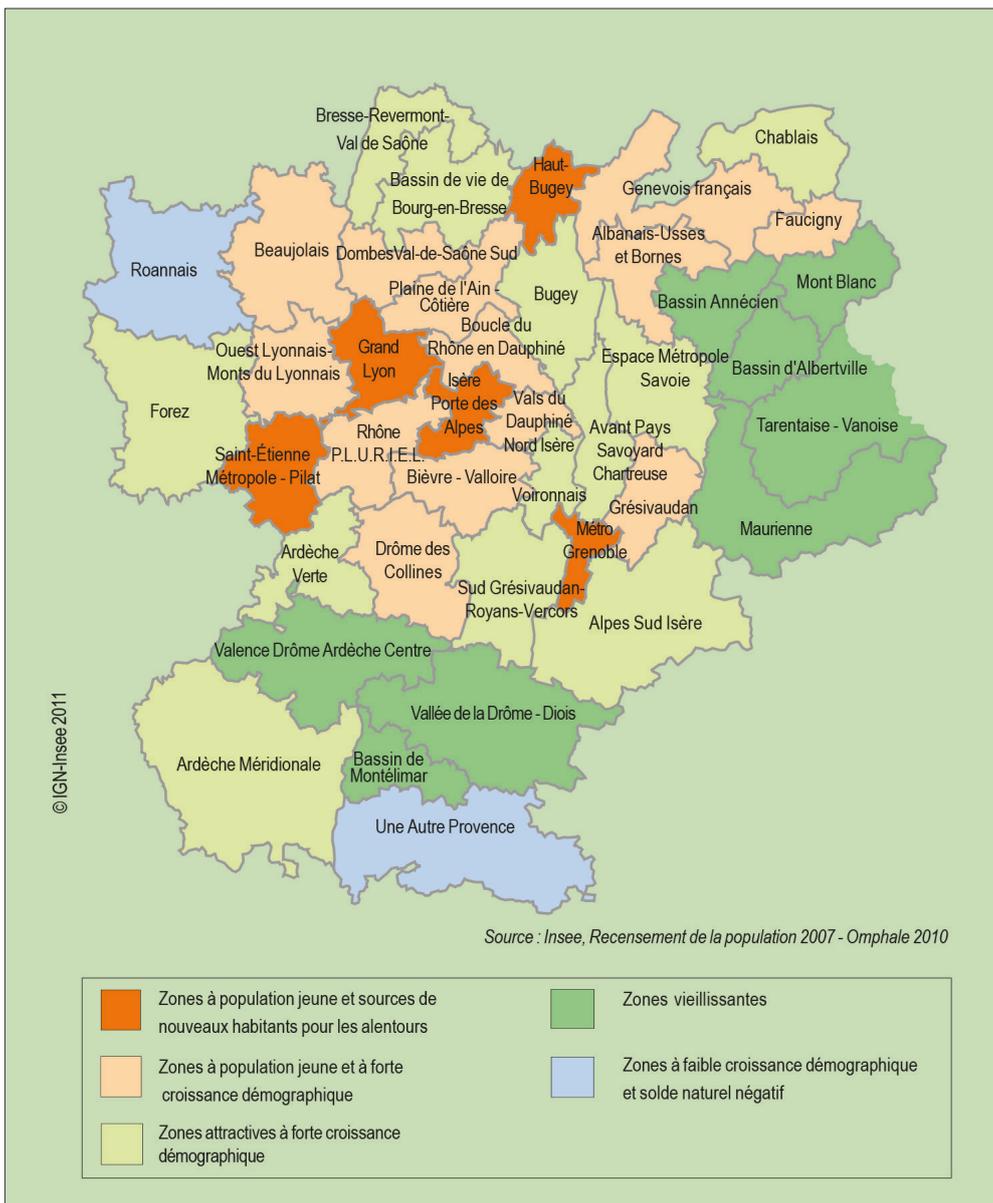
Le vieillissement impactera l'économie, avec l'augmentation des services aux personnes et des équipements spécialisés, notamment pour les personnes très âgées et dépendantes. L'économie présente va donc prendre de l'importance. Elle est plus diffuse que les activités de production ou de services aux entreprises. Les spécialistes estiment que cette demande de soins nécessitera un travail en réseau des professionnels de santé et un maillage des maisons de santé, pour des interventions médicales de plus en plus nombreuses pour répondre aux poly-pathologies spécifiques du grand âge.

Projection des populations âgées - Scot du Rhône



Source : Insee - Omphale

Cinq profils démographiques pour les quarante zones d'étude



Modéliser pour identifier les lieux de croissance

Une population qui densifie les pôles existants.

+ 150 000 habitants
dans la Métropole de Lyon,
+ 55 000 habitants dans le Rhône.

Une simulation pour projeter des tendances en hausse ou à la baisse

L'outil de modélisation Modely, commun à la Métropole de Lyon, à l'Etat, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et au Département du Rhône ainsi qu'au Sytral, a été construit afin de répondre aux besoins de projection des collectivités qui s'engagent dans la réalisation d'équipements lourds de transport (voirie, transport public...). Il repose notamment sur l'analyse des capacités résidentielles des documents d'urbanisme, permettant

l'estimation des logements neufs à construire et en conséquence l'évolution de la population.

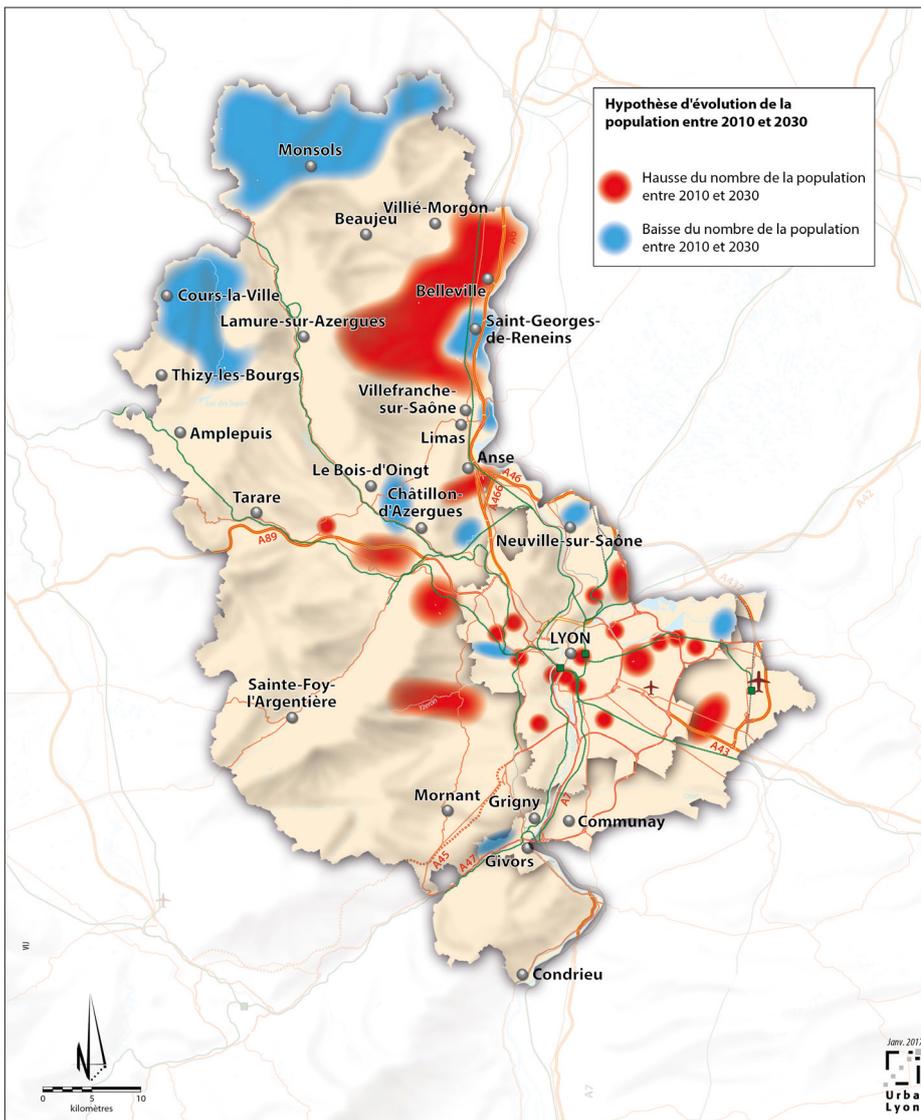
Chaque territoire a été traité de manière différenciée pour les capacités résidentielles. Pour la Métropole de Lyon, les capacités résidentielles sont analysées très finement dans le cadre du PLU-H. Les sites de projet sont identifiés, la programmation restante d'ici 2030 calculée. Les espaces mutables du tissu urbain sont identifiés par un repérage des tènements un à un ou par analyse des permis de construire, et le diffus estimé par des ratios. Pour le département du Rhône, des ratios standards issus de travaux universitaires ont été retenus.

Ces capacités sont le point de départ de calculs complexes, intégrant également le comportement des ménages, d'observations issues du recensement et du suivi de la construction neuve. Un nombre théorique de logements est retenu par zone (le modèle en comprend 867). Les résultats sont calés également au regard des objectifs des Scot et donnent des évolutions de population par secteur géographique à 2030.

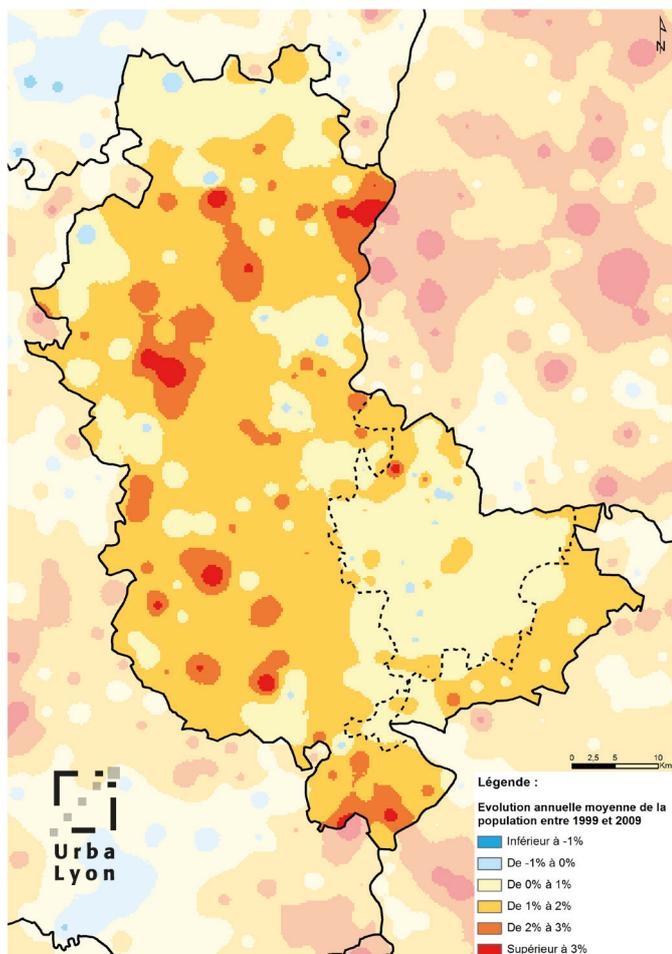
Les grandes concentrations humaines se renforcent

L'exercice donne essentiellement des tendances. Le nord-ouest du département du Rhône pourrait ainsi perdre des habitants de manière significative, ainsi que quelques secteurs (autour de Saint-Georges de Reneins ou de la vallée du Bois d'Oingt). A l'inverse, des territoires seraient en forte croissance. On retrouve le Val de Saône au nord de Villefranche-sur-Saône, et autour de Belleville, le secteur de L'Arbresle, celui de Saint-Bonnet de Mure, la vallée de l'Yzeron...

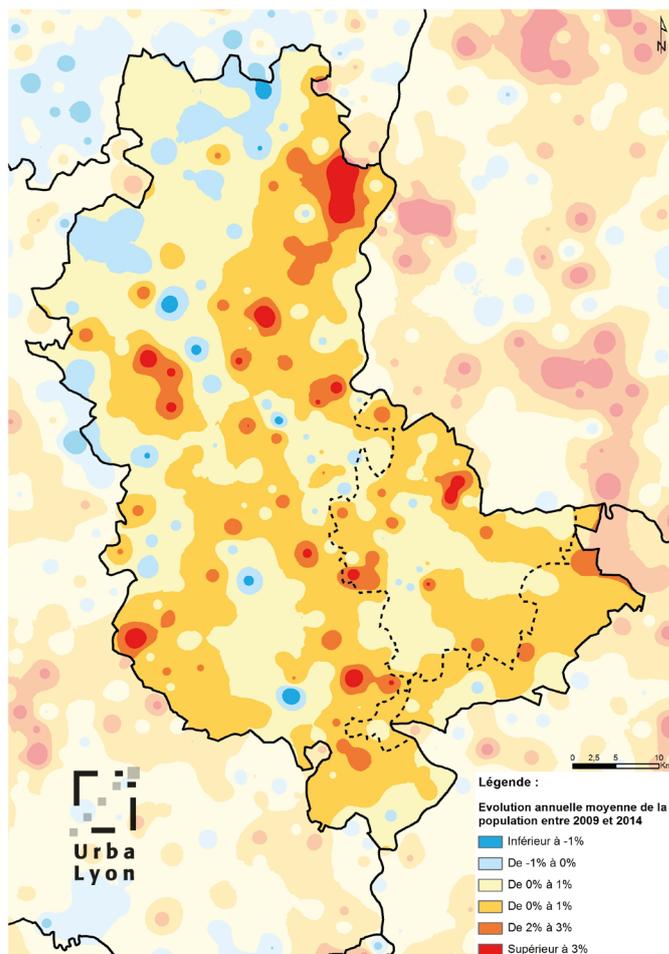
Dans la Métropole de Lyon, peu de zones sont en décroissance, la tendance générale étant à la stabilisation ou à la croissance faible. En revanche, les secteurs des grands projets urbains, d'autres au contact de certains axes de transport public, ou encore certaines communes (Saint-Genis Laval, Ecully, Rillieux...) connaissent des évolutions positives significatives.



Evolution population annuelle 1999/2009



Evolution population annuelle 2009/2014



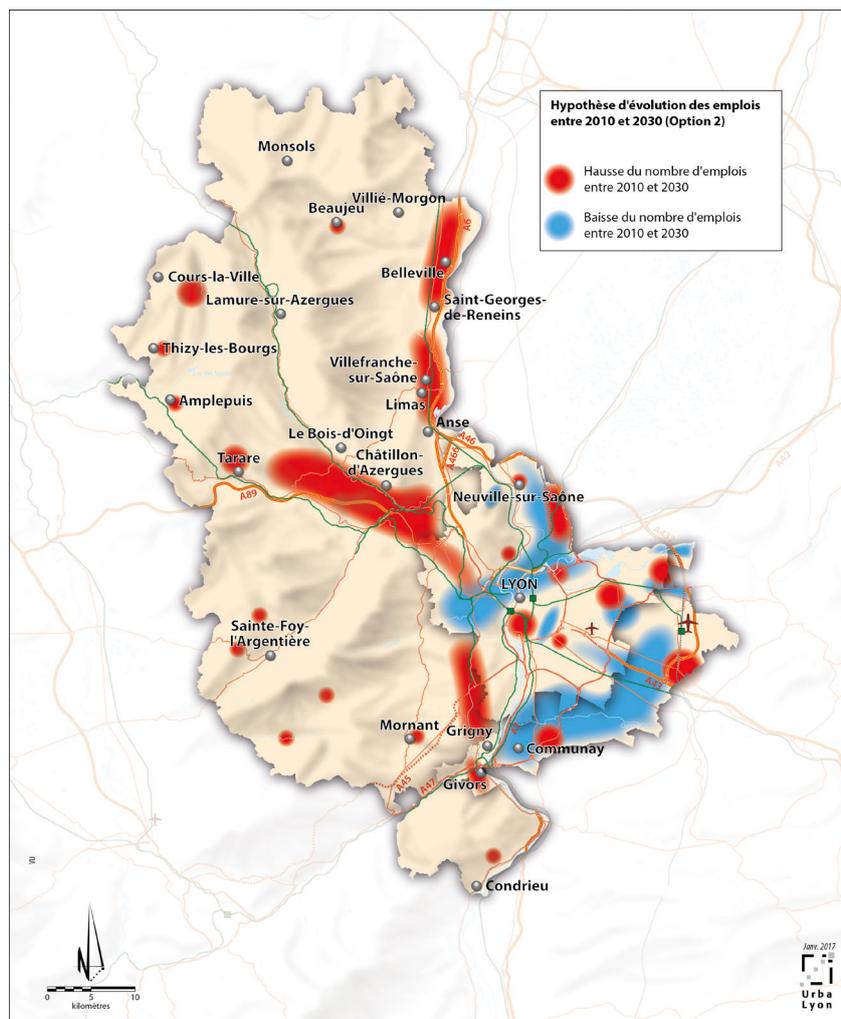
Source : Insee - RP

Une concentration des emplois peu impactée par les nouveaux projets.

Un défi : reproduire le comportement économique pour identifier les zones probables de développement

L'exercice de modélisation Modely permet également de projeter l'évolution attendue de l'emploi jusqu'à 2030 dans la circonscription du Rhône. Plus encore que pour la population, l'exercice est rendu complexe par des facteurs exogènes, notamment le contexte macro-économique national, européen voire mondial.

Un potentiel de 100 000 emplois d'ici 2030 dont 17 000 dans le Rhône.



Source : Agence d'urbanisme

Les projections d'emploi ne peuvent se faire qu'au regard de la planification engagée pour favoriser l'accueil des entreprises, et notamment l'aménagement de zones d'activités. L'analyse des projets économiques permet de déterminer la destination finale des opérations engagées. On peut distinguer des programmes tertiaires, industrielles, logistiques, artisanales, commerciales... A partir de là un ratio moyen permet de convertir des mètres carrés construits en nombre d'emplois.

L'évolution de l'emploi est très contrastée dans les espaces dits économiques, selon leur cycle de vie : une très forte croissance en début de commercialisation, suivie d'une stabilisation puis d'une décroissance. Selon la maîtrise foncière du site et son attractivité, une requalification peut infléchir voire renouveler ce cycle.

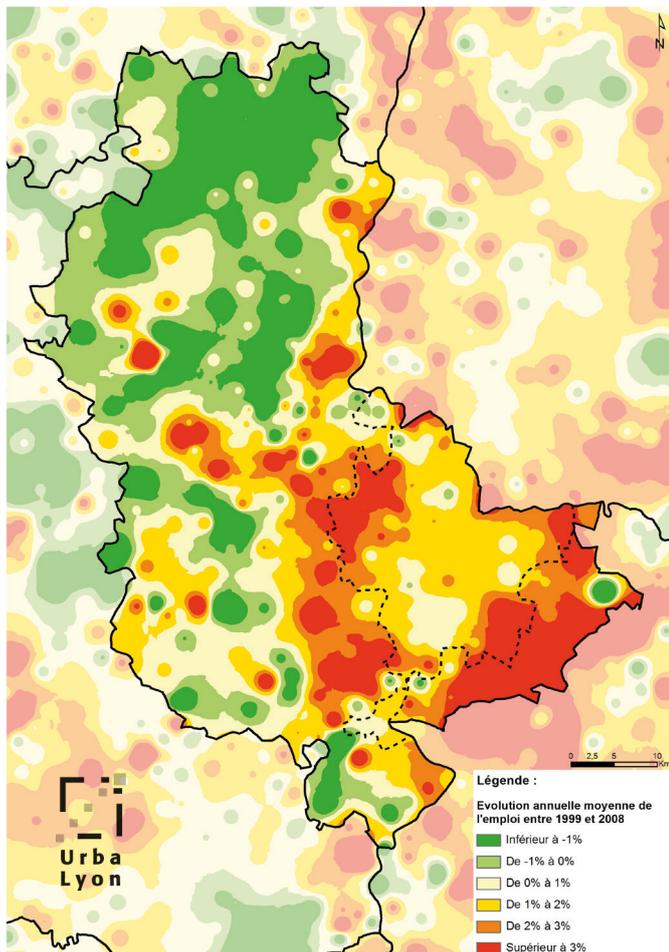
L'emploi issu de l'économie présentielle, c'est-à-dire liée à la présence d'habitants pour délivrer des services (à la personne âgée par exemple), est par définition diffus. C'est néanmoins un secteur en croissance mais peu concentré malgré la présence de maisons médicales, de pôles de services...

Le tout est confronté aux résultats du modèle de simulation de l'Insee.

Les vallées vont créer de l'emploi

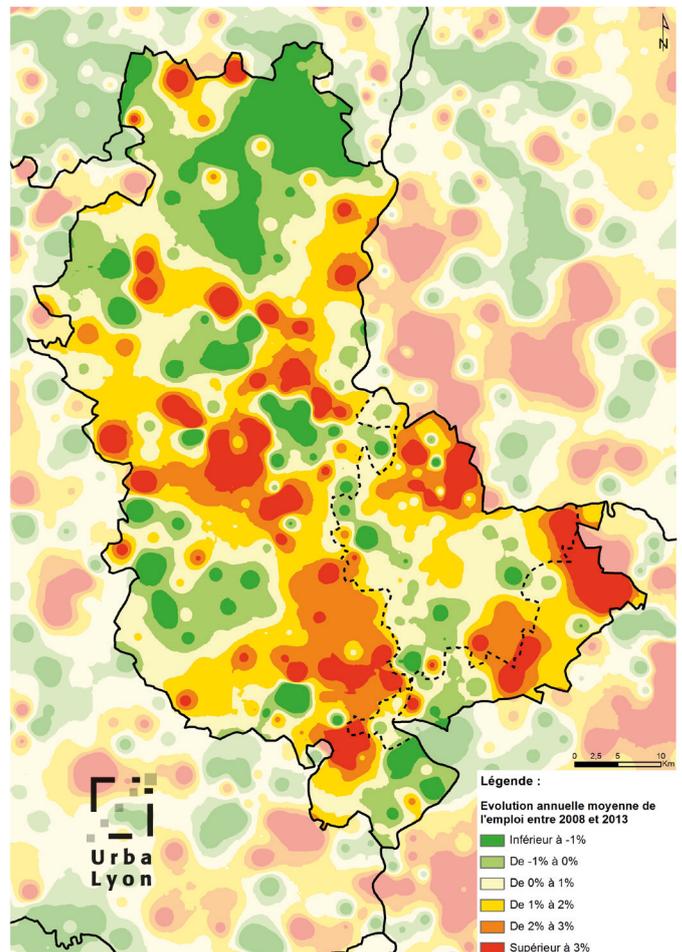
Pour la Métropole de Lyon, ces simulations montrent pour l'essentiel du territoire une relative stabilité. Une croissance plus marquée est constatée sur des zones assez ciblées. A l'ouest de la Métropole, seule la Tour-de-Salvagny poursuit une croissance significative. Quelques communes se développent également comme Saint-Germain-au-Mont-d'Or, le secteur de Marcy-Ecully, le secteur de Rillieux (au contact de l'A46), Décines, Corbas est... Les grands projets urbains ressortent (Gerland, Confluence, Part-Dieu, Carré de Soie...).

Evolution des emplois 1999/2008



Source : Insee - RP

Evolution des emplois 2008/2013



Pour le département du Rhône, les différents secteurs sont plutôt stables. Le Val de Saône gagnerait des emplois autour de Villefranche-sur-Saône et de Belleville. Tarare, le corridor A89 et l'aéroport de Saint Exupéry seraient des zones de gain d'emploi. Le Pays de l'Ozon pourrait perdre de l'emploi (hors Simandres).

Une structuration économique très marquée par des spécificités territoriales

L'analyse de l'évolution de l'emploi a montré l'attractivité de l'économie lyonnaise. Chaque territoire a un profil économique propre, cette diversité faisant la richesse et le dynamisme de l'ensemble.

Le centre (Lyon et Villeurbanne) et l'ouest de la Métropole de Lyon concentrent les fonctions métropolitaines. Ce sont principalement les entreprises liées à l'économie de la connaissance, ainsi que les fonctions de production abstraite (conception-recherche, prestations intellectuelles ou production culturelle). Il faut y ajouter la gestion ainsi que le commerce inter-entreprises.

Les polarités d'agglomération comme Villefranche-sur-Saône ou Tarare sont dotées de nombreux équipements et services publics. Ils ont un ratio « nombre d'emplois sur nombre d'actifs » élevé et restent attractifs.

L'industrie et la logistique sont généralement regroupées dans de grands sites clairement identifiés. (vallée du Rhône, vallée de la Saône, plaine de l'Ain...) car ils nécessitent des espaces à faible pente.

Enfin les territoires ruraux ou périurbains vont plutôt regrouper des emplois agricoles ou présentsiels. Il s'agit de satisfaire les besoins des populations ou des touristes. Les services de proximité, le BTP et l'agriculture ne permettent pas de donner de l'emploi à tous les actifs de ces espaces.

Prospective économique

Principaux projets de zones d'activités industrielles et logistiques dans la circonscription du Rhône.

Trois sites en extension.

Source

Les informations recueillies sont extraites de différents travaux conduits récemment par l'Opale (Observatoire partenarial lyonnais en économie) auprès de la Métropole de Lyon (stratégie d'accueil des entreprises et description des sites d'activités sur les territoires limitrophes) et du Pôle Métropolitain (stratégie de développement économique de la Plaine Saint Exupéry).

Avertissement

Cette partie se concentre sur les sites de plus de 10 hectares de capacité foncière nouvelle, et dont la vocation est d'accueillir plutôt des activités à caractère industriel ou logistique.

Elle n'est pas exhaustive en raison de la présence de nombreux micro-sites d'extension à proximité de sites existants, et ne préjuge pas du calendrier futur de réalisation qui dépend de l'évolution des politiques locales, de la demande et des capacités d'investissement.

Densifier les espaces existants

Tenir compte de l'évolution des zones existantes : à noter qu'une partie des capacités d'accueil se situe à l'intérieur même des zones d'activités existantes au travers des politiques de renouvellement urbain et de requalification (traitement des dents creuses, des friches et recomposition parcellaire) afin de préserver les espaces agricoles et naturels. Cette tendance à l'économie foncière est particulièrement soutenue sur le territoire de la Métropole de Lyon où les espaces existants (Vallée de la Chimie, Lyon Sud-Est, Mi-Plaine...) sont vastes et les locaux vieillissants.

La Métropole de Lyon n'identifie que trois projets d'extension d'ici 2030, les autres sites seront simplement renforcés

Schéma d'accueil des entreprises (avril 2015)

La stratégie de la Métropole de Lyon consiste en priorité à renforcer les principaux sites tertiaires du Centre de Lyon, de Techlid, du Carré de Soie et de Porte des Alpes.

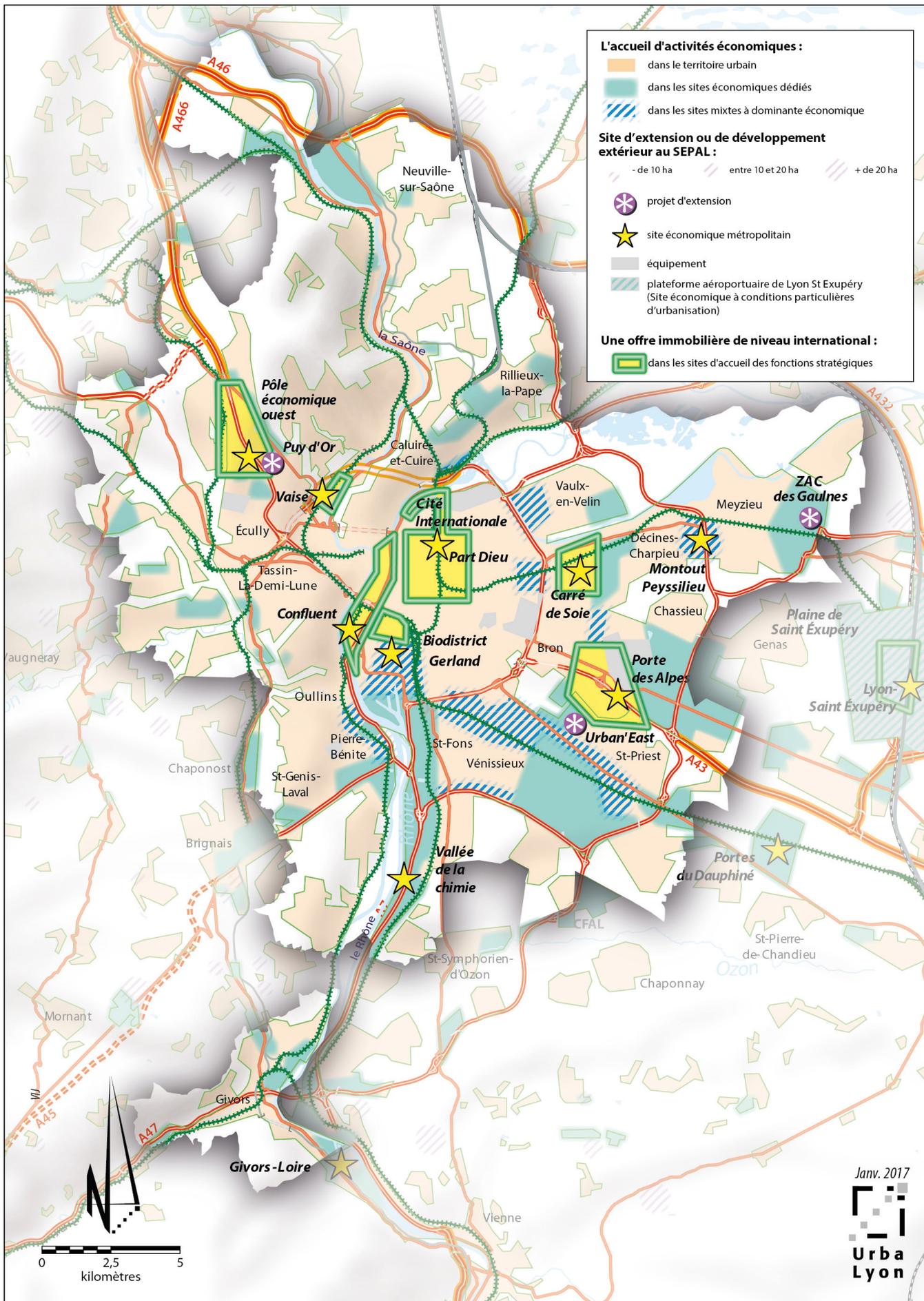
Concernant les sites industriels et logistiques, il s'agit avant tout de conforter l'attractivité et de densifier les grandes ZA existantes.

D'ici 2025, seuls 3 sites feront l'objet de projets d'extension de 30 à 50 ha au total : Puy d'Or à Limonest, Urban'East à Saint-Priest et ZAC des Gaulnes à Jonage.

La Vallée de la Chimie dispose d'un projet spécifique de reconversion des activités vers les industries de l'environnement, de la chimie verte et des énergies renouvelables. A court-moyen terme, le site prévoit d'accueillir de nouvelles activités sur environ 50 ha.

Le Scot de l'Agglomération lyonnaise prévoit à long terme des capacités nouvelles d'accueil dans des sites mixtes à dominante économique (en bleu hachuré dans la carte ci-après) :

- secteurs en renouvellement urbain de l'aéroport de Bron, de Gerland, de Pierre-Bénite, de Villeurbanne et de Vénissieux-Saint-Priest ;
- secteurs en extension autour du Grand Stade et de la façade nord du Boulevard urbain sud.



Source : Agence d'urbanisme

Les principaux sites de développement d'activité autour de l'agglomération lyonnaise

Dans l'Est lyonnais (en plus des sites du projet stratégique Plaine Saint Exupéry) :

- Ever'east à Genas (25 hectares)
- ZAC du Chanay à Saint-Bonnet-de-Mure (18 ha)
- Marches du Rhône à Saint-Laurent-de-Mure (13 ha)

Dans le Nord-Isère (en plus des sites du projet stratégique Plaine Saint Exupéry) :

- Parc technologique à Villefontaine - L'Isle d'Abeau (50 hectares)

- Parc de Chesnes à Saint-Quentin-Fallavier (capacités restantes au cœur du site occupé)

Le long de l'A46 Nord :

- Neyron (14 hectares)
- Parc d'activité de La Dombes à Mionnay (28 ha)
- Technoparc de Civrieux (14 ha)

Ouest lyonnais :

- SMADEOR : 6 zones réparties à Bully, Les Olmes, Saint-Romain-de-Popey et Sarcey (au total une centaine d'hectares de foncier d'activités)

- Moninsables à Brignais (11 ha)
- Les Platières à Mornant (26 ha)
- ZA du Champortier à Chasselay (14 ha)

Sud lyonnais :

- Les Trénassets à Simandres (39 ha)
- Val de Charvas à Communay (12 ha)

Plaine de l'Ain :

- Les Granges sur Meximieux (17 ha)
- **Projet Transpolis - Les Fromentaux à Saint-Maurice-de-Rémens et Chazey-sur-Ain (120 ha)**
- **Parc industriel de la Plaine de l'Ain à Saint-Vulbas, Blyes et Lagnieu (248 ha aménagés + 200 ha de réserve).**

Les principaux autres sites plus éloignés de l'agglomération lyonnaise

Dans le Rhône

- **Lybertec à Belleville, Charentay et Saint-Georges-de-Reneins (100 hectares de ZA)**
- **L'île Porte sur Arnas et Villefranche-sur-Saône (30 à 80 ha)**
- Zone touristique et portuaire du Bordelan à Anse (15 ha de ZA)
- ZAE des Portes du Beaujolais à Bourg-de-Thizy (32 ha)

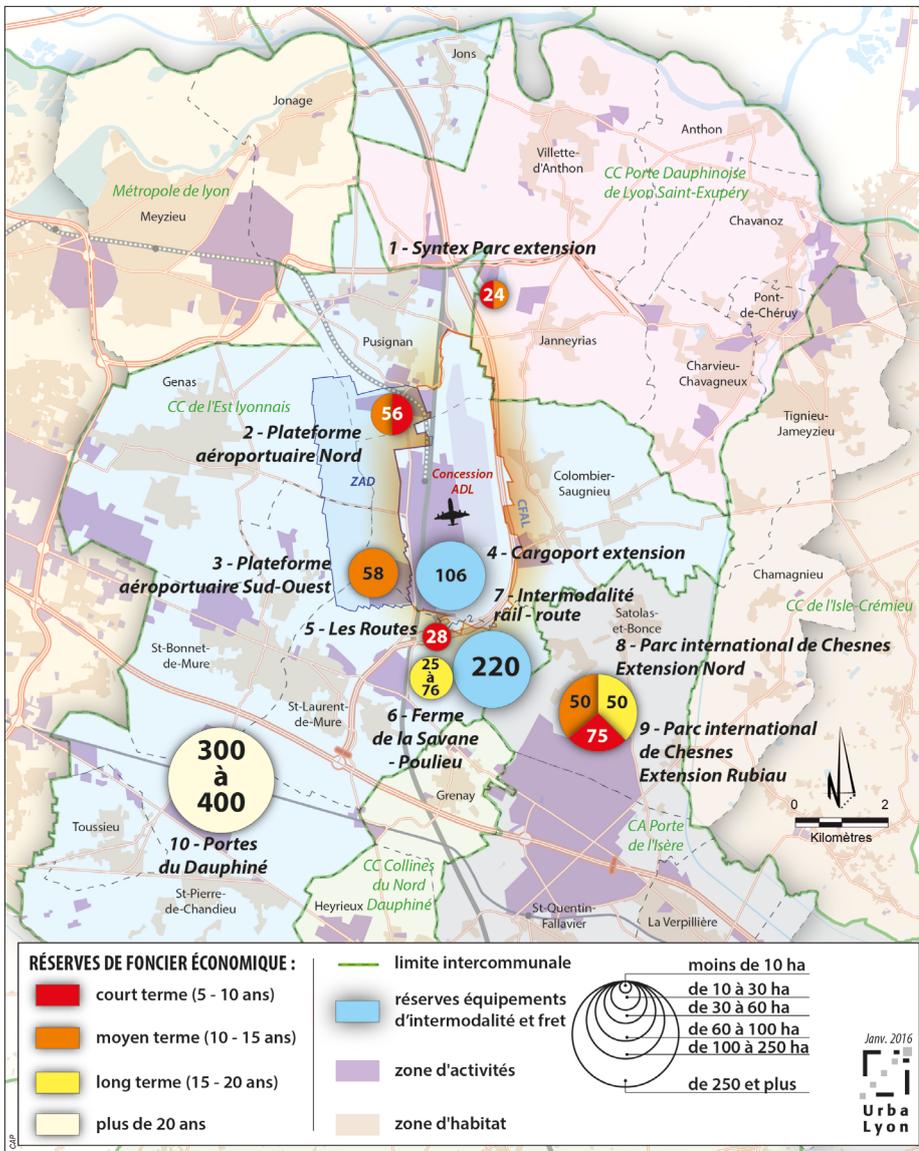
Dans l'Ain

- Parc de Montfray à Fareins (32 ha)

Dans la vallée du Rhône

- Le Saluant à Reventin-Vaugris (25 ha)
- ZA Rhône-Varèze à Saint-Maurice-l'Exil (20 ha)
- INSPIRA, Zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons (150 ha)
- PANDA à Albon, Anneyron et Saint-Rambert-d'Albon (200 ha).

Sites stratégiques de développement de la Plaine de Saint Exupéry



Source : Agence d'urbanisme

Plaine Saint-Exupéry, un territoire en devenir

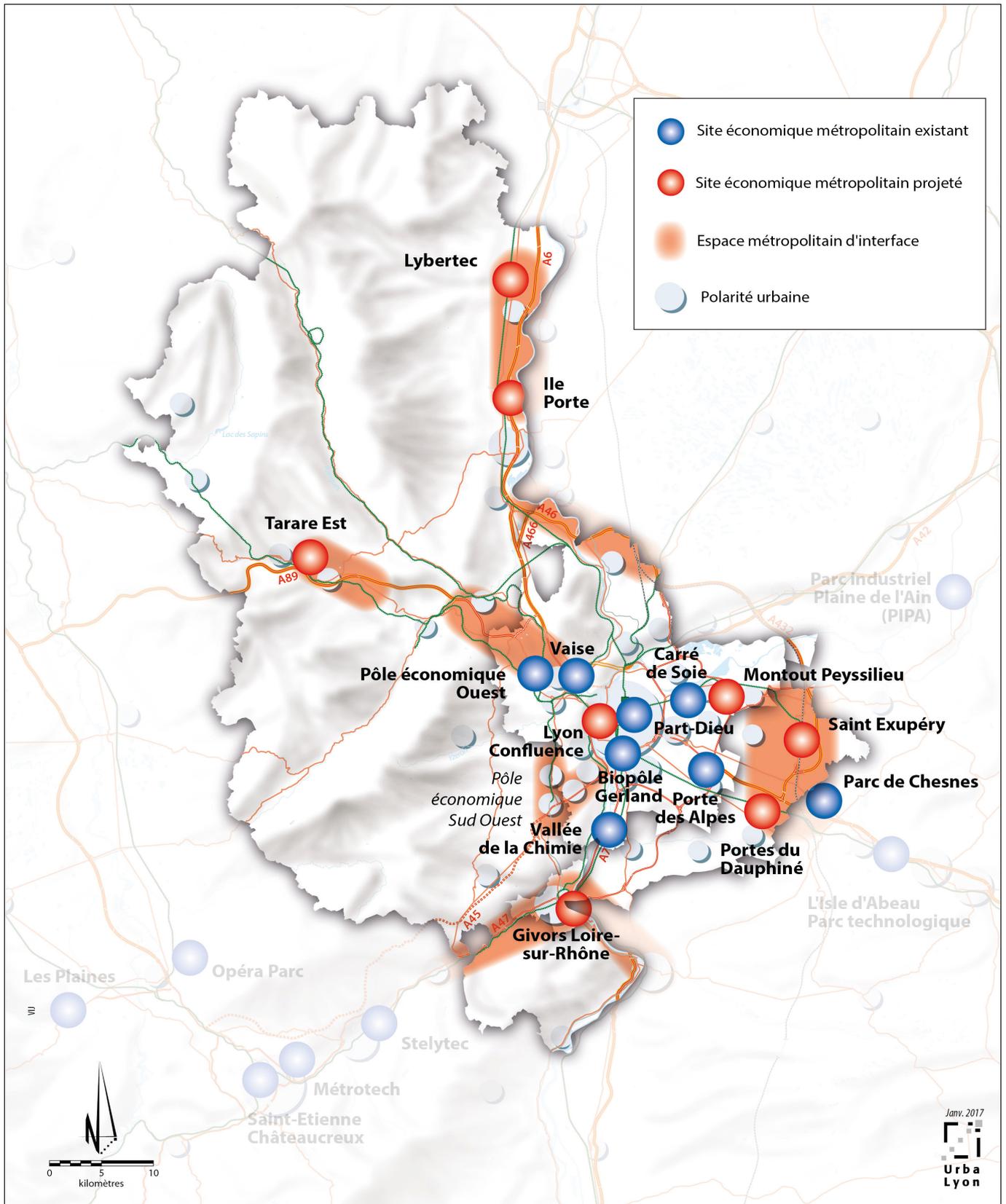
La Plaine Saint Exupéry a fait l'objet d'une réflexion prospective ayant abouti en 2015 à identifier de nouvelles capacités d'accueil d'activités industrielles et logistiques à l'horizon des trente prochaines années. Ce schéma ambitieux fait l'objet d'une gouvernance stratégique pilotée par le Pôle Métropolitain et associant l'Etat, la Région et les deux Départements.

Cinq sites sont identifiés comme prioritaires d'ici 2025 (en rouge sur la carte ci-contre) :

- « **Syntex Parc extension** » sur les communes de Pusignan et Janneyrias (entre 20 et 30 hectares),
- « **Plateforme aéroportuaire nord** » sur la commune de Pusignan, à l'intérieur de la concession aéroportuaire et dépendant de la stratégie de développement du nouvel actionnaire d'Aéroports de Lyon (environ 30 ha),
- « **Les Routes** » sur la commune de Saint-Laurent-de-Mure, entre l'A432 et l'aéroport (moins de 30 ha),
- « **Le Rubiau** » (25 ha) et une **première phase de l'extension nord du « Parc de Chesnes »** (50 ha) sur la commune de Satolas-et-Bonce en Isère.

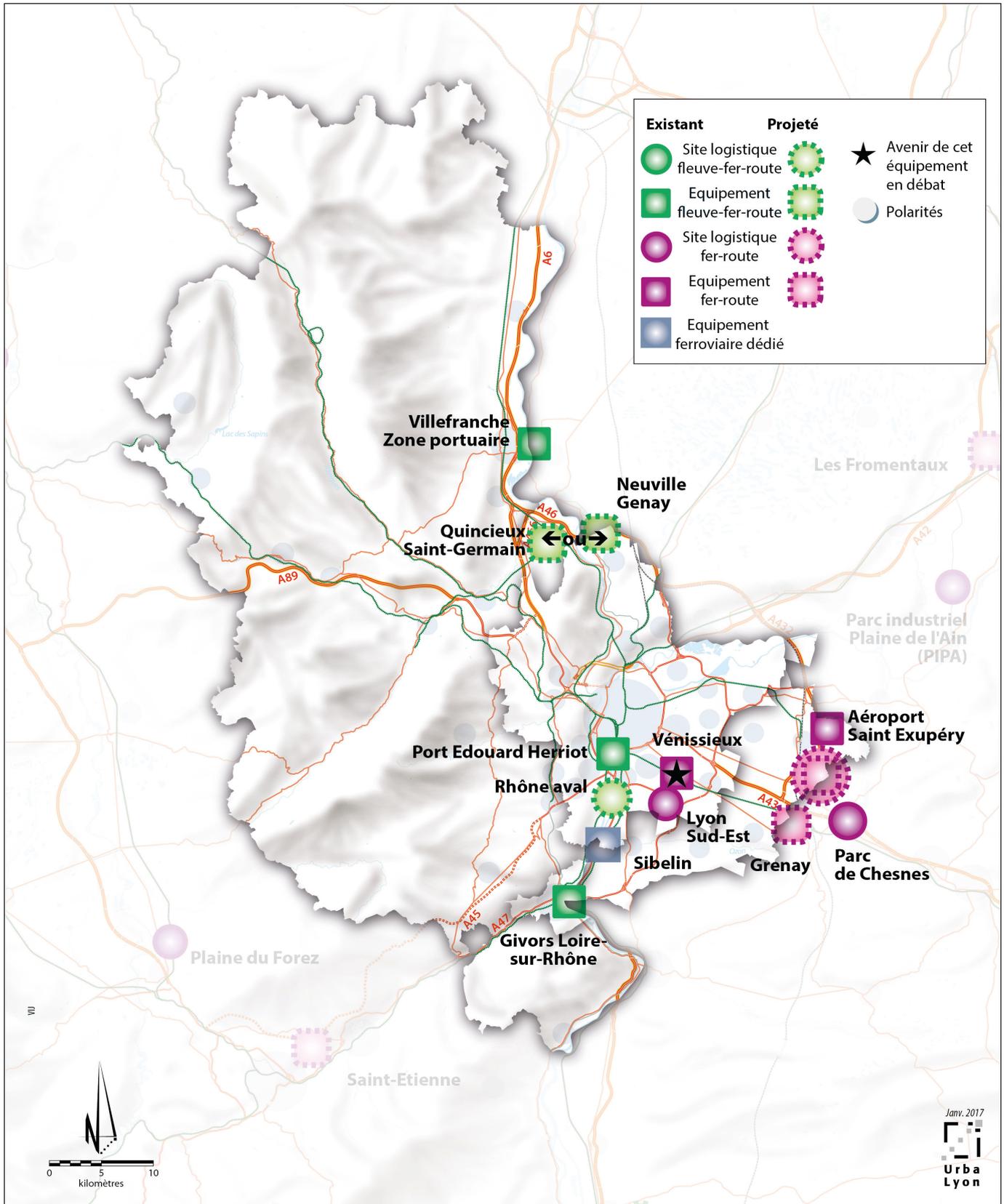
Les autres sites figurés sur la carte constituent des réserves à moyen-long terme et doivent faire l'objet d'études complémentaires avant de pouvoir envisager leur aménagement. Ils sont soumis à des contraintes fortes d'occupation (exemple des carrières pour les Portes du Dauphiné) ou bien nécessitent l'inscription préalable de nouvelles infrastructures (contournement ferroviaire, LGV Lyon-Turin, doublement des pistes de l'aéroport).

Les sites économiques



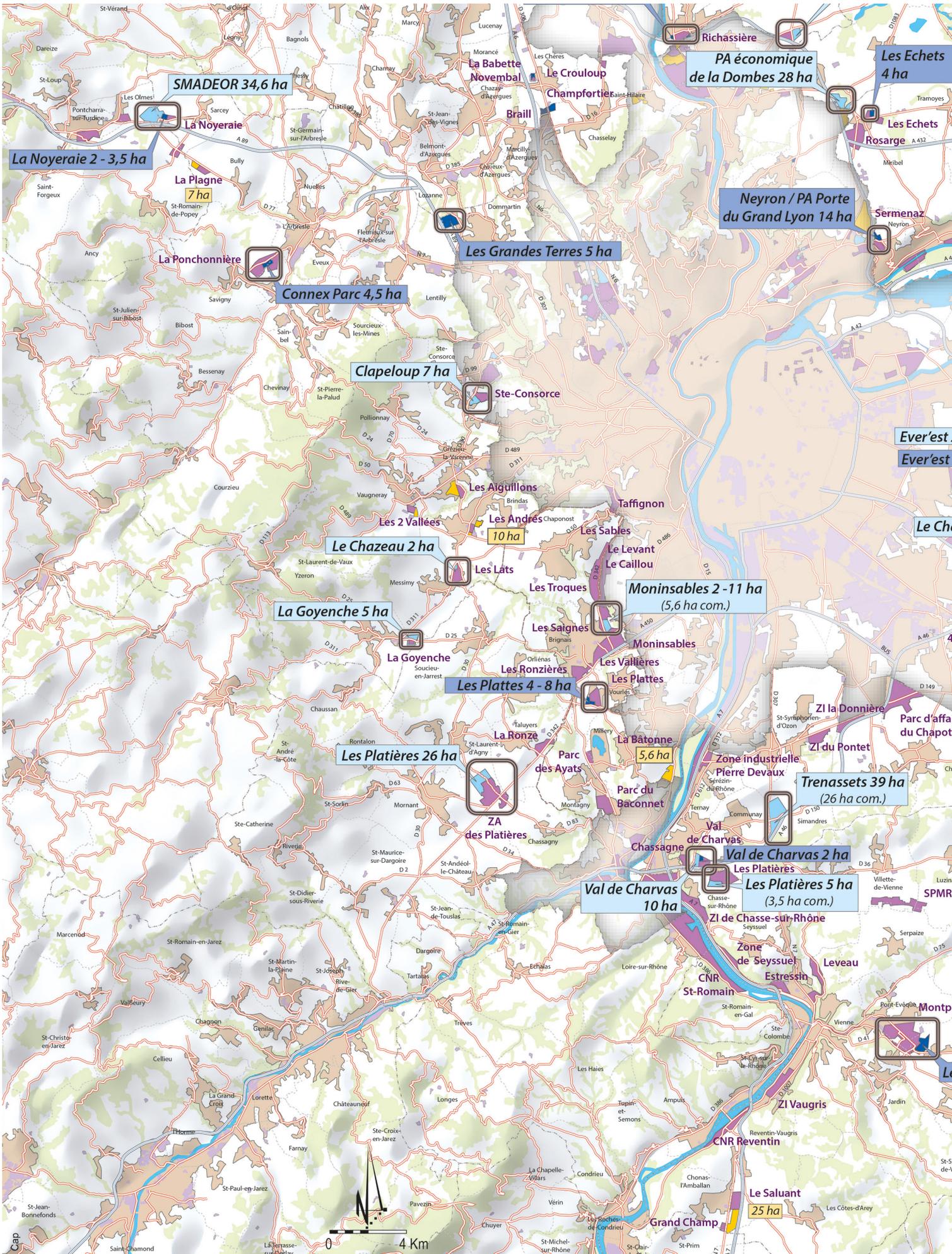
Source : Agence d'urbanisme

Les sites logistiques



Source : Scot, Agence d'urbanisme

Recensement de l'offre d'accueil (Opale – février 2015)



Source : Agence d'urbanisme

Mieux connaître les dynamiques d'artificialisation récentes pour anticiper les lieux et les formes d'urbanisation à venir

Evolution de l'occupation du sol par l'imagerie satellitaire.

L'urbanisation nouvelle a consommé plus de 4 500 hectares en 15 ans dans le territoire du Rhône (évolution de l'occupation des sols entre 2000 et 2015, imagerie satellitaire Spot Thema, UrbaLyon)

En 2015, le territoire du Rhône était composé à 80% d'espaces agricoles et naturels et à 20% d'espaces urbanisés (habitat, économie, infrastructures, chantiers et carrières).

Entre 2000 et 2015, ce sont plus de 4 500 hectares qui ont été artificialisés :

- 2 930 hectares pour l'habitat,
- 1 600 hectares pour l'économie et les infrastructures.

Cette urbanisation s'est faite principalement au détriment de l'agriculture (90% des espaces consommés) puis de la forêt (10%).

On constate, entre 2010 et 2015, une décélération nette de la consommation d'espaces observée dans le territoire du Rhône, comme dans l'aire métropolitaine lyonnaise. Il convient toutefois de noter

une artificialisation particulièrement forte entre 2005 et 2010, en lien notamment avec le chantier de l'A89.

Six formes d'artificialisation dans le Rhône

La typologie des formes d'artificialisation vise initialement à mieux connaître les impacts de la perte d'espaces agricoles et naturels. Mais cette typologie permet aussi de se projeter et d'entrevoir les formes d'urbanisation à venir, selon les caractéristiques. Elle apparaît donc comme autant de cas de figures pouvant se décliner demain dans les communes du département.

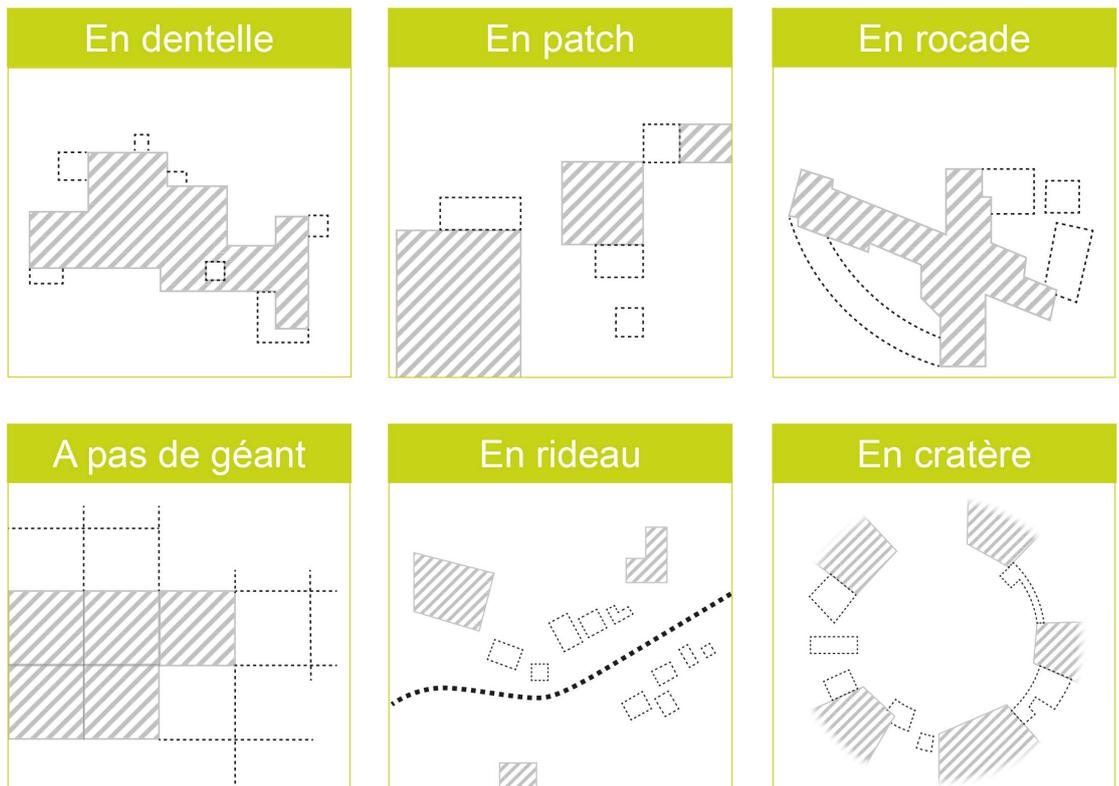
L'analyse met notamment en lumière l'impact démultiplicateur des nouvelles infrastructures linéaires (barreau autoroutier, voies de contournement ou tout autre axe routier) qui génèrent d'importants développements urbains, à proximité immédiate de l'infrastructure ou, de façon plus opportuniste, dans les secteurs environnants.

Dans la circonscription du Rhône, la construction de l'A89 témoigne de la dynamique engrangée par l'arrivée de l'infrastructure : croissance démographique et dynamique constructive, pour l'habitat comme pour les activités économiques, dans le secteur de Tarare notamment.

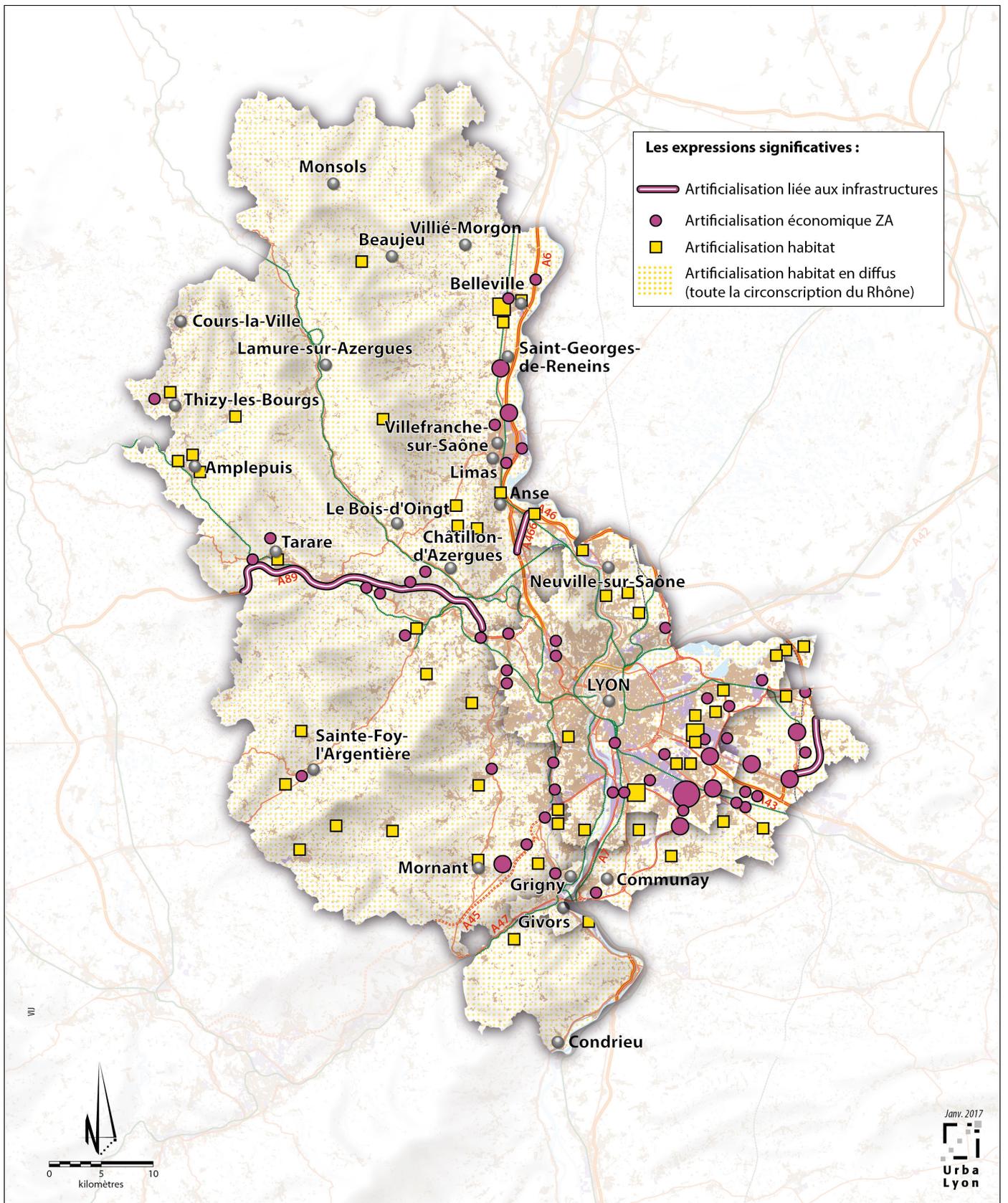
Indépendamment des documents de planification tels que les Scot, qui identifient les secteurs privilégiés d'accueil des populations et des entreprises, l'observation de l'artificialisation des sols permet d'identifier des territoires qui pourraient être amenés à évoluer significativement dans les prochaines années en raison du voisinage des nouvelles infrastructures : A89, A46 nord, A6/A89, A432 sud, etc.

Des équipements majeurs peuvent également jouer ce rôle d'accélérateur du développement. C'est le cas notamment de la plateforme aéroportuaire Lyon Saint Exupéry, avec une démultiplication des sites économiques projetés à proximité.

300 hectares artificialisés par an



Source : Agence d'urbanisme



Source : Agence d'urbanisme, Spot thema

Synthèse

D'ici 2030, le développement territorial confortera les polarités identifiées dans les Scot mais aussi l'urbanisation linéaire des grands axes de circulation.

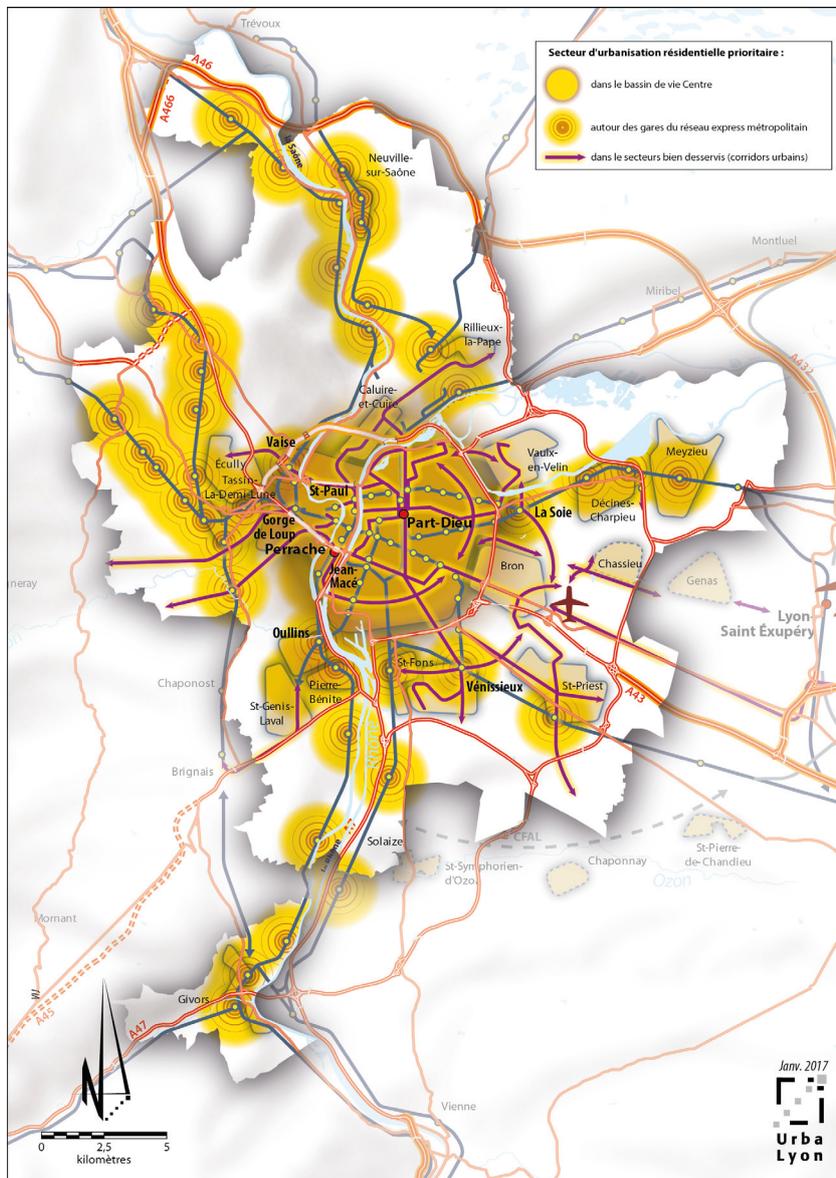
Deux tiers du développement de l'aire métropolitaine se fera sur la circonscription du Rhône.

La multipolarité est le principe du développement de l'aire métropolitaine lyonnaise retenue par l'Etat, au travers de la Directive territoriale d'aménagement (DTA), par le Pôle Métropolitain et par l'ensemble des Scot, qui ont souhaité inscrire dans leurs documents « le chapitre commun de l'inter-Scot ». Ce principe s'oppose à la vision d'un développement « en tâche d'huile ».

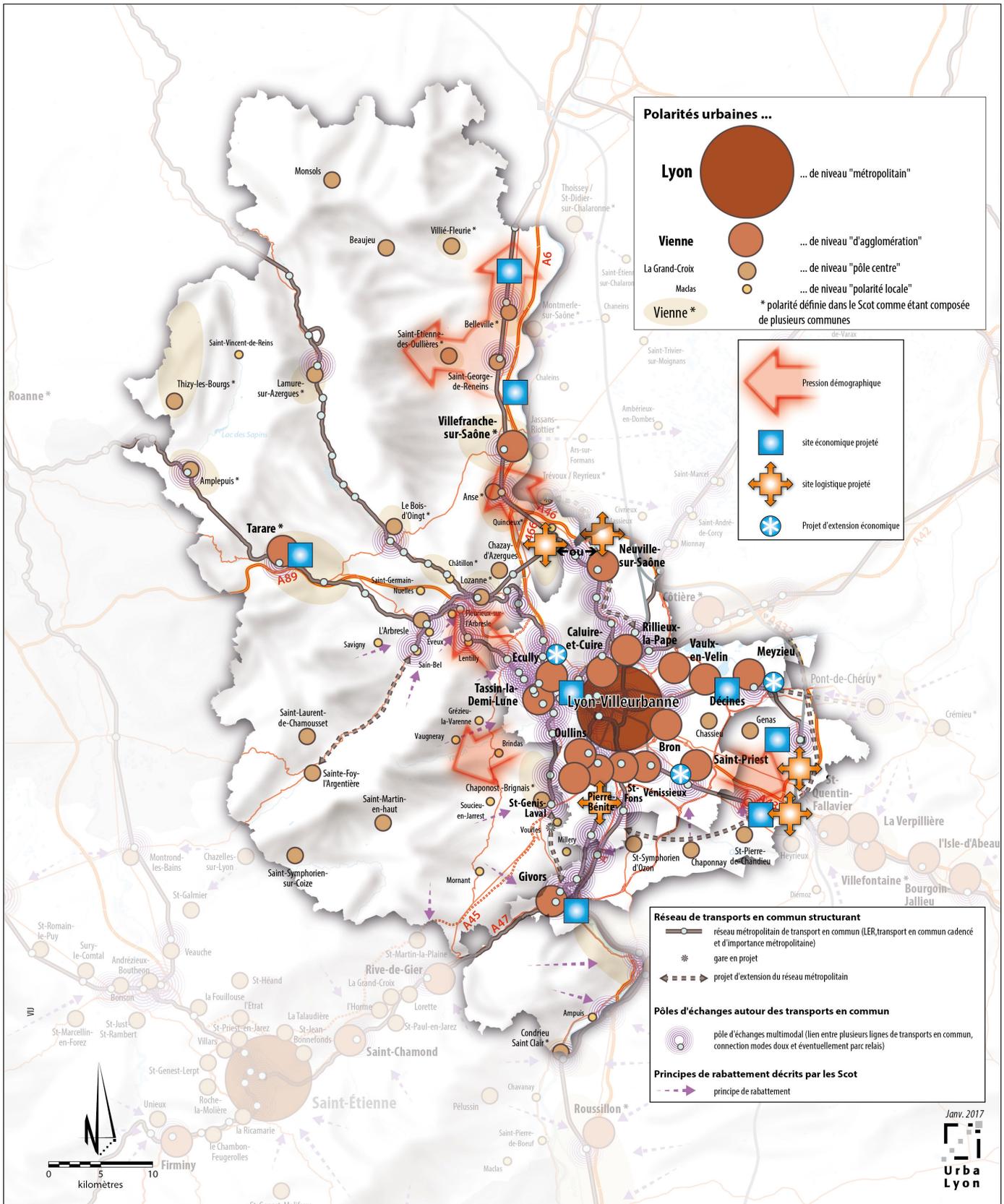
A cette échelle, une aire métropolitaine de plus de 3 000 000 d'habitants, ce principe de développement constitue une spécificité, permettant de « tenir » et de « structurer » le développement territorial.

Les cartes ci-jointes déclinent ce principe de développement dans la circonscription du Rhône d'une part, dans la Métropole de Lyon d'autre part. Elles identifient les polarités selon une typologie partagée et adaptée à la diversité des territoires urbains, périurbains et ruraux (niveaux « métropolitain », « d'agglomération », centraux ou locaux).

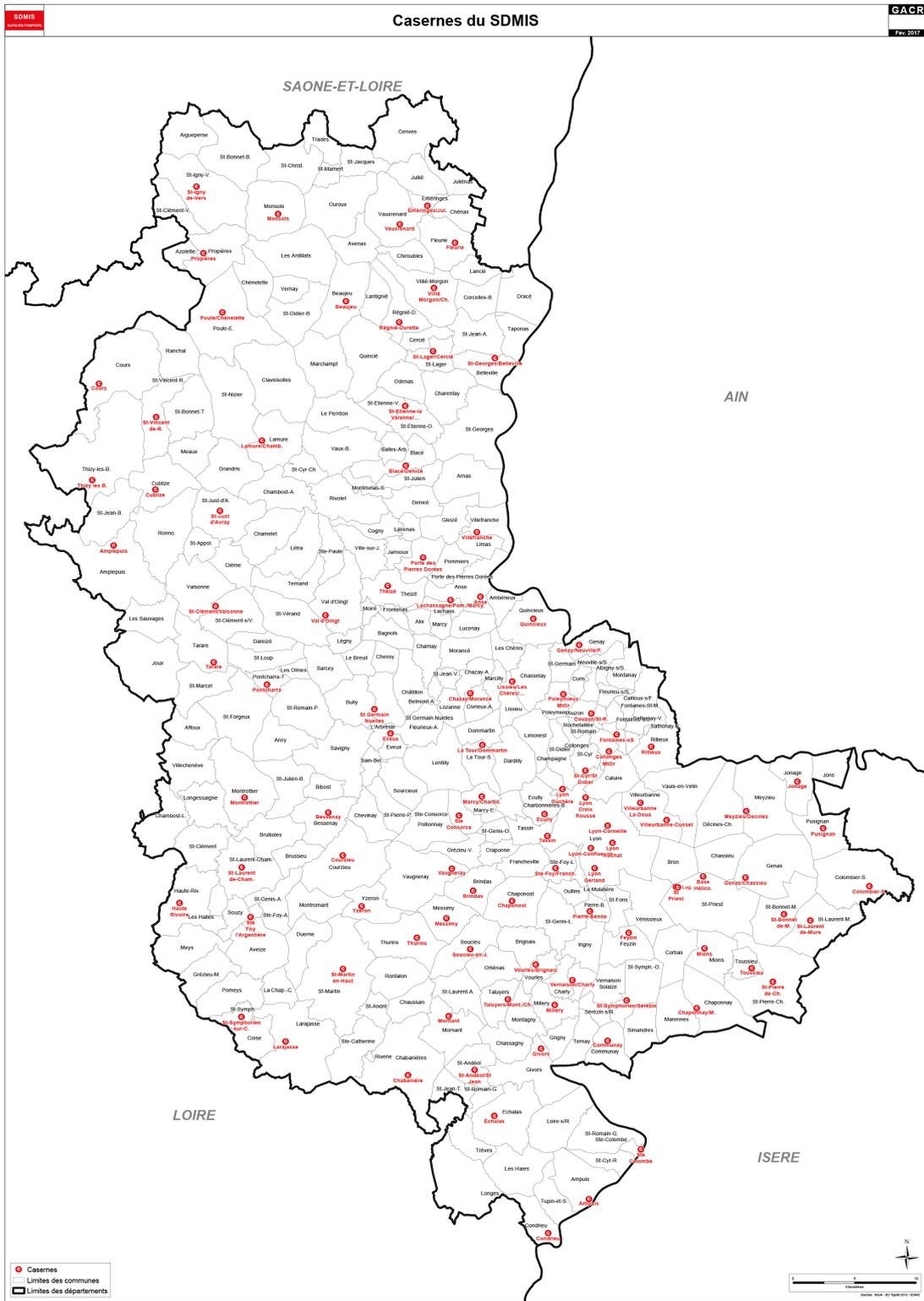
A cela, il est constaté un développement linéaire de l'urbanisation marqué par la géographie (les vallées) et les grands axes de communication. Ces derniers jouent un rôle catalyseur dans le choix d'implantation des habitants et des entreprises et concrétisent les relations entre deux polarités. De fait, l'A89 est un corridor potentiel de développement, qui peut impacter significativement le fonctionnement des territoires ouest de la circonscription du Rhône.



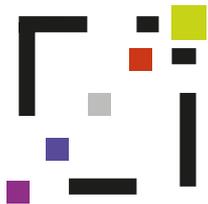
Source : Agence d'urbanisme



Source : Agence d'urbanisme, inter-Scot



Agence d'Urbanisme
aire métropolitaine **Lyon**naise



Tour Part-Dieu, 23^e étage
 129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03
 Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10
www.urbalyon.org

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Région Auvergne Rhône-Alpes, Epora, Pôle métropolitain, Communautés d'agglomération de la Porte de l'Isère, du Bassin d'Annonay, du Pays Viennois, Communautés de communes de l'Est Lyonnais, de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, du Pays Mornantais, Communes de Bourgoin-Jallieu, Lyon, Tarare, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest Lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, de la Dombes, des Monts du Lyonnais, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Caisse des dépôts et consignations, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Opac du Rhône, Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine Lyonnaise, Syndicat mixte du Grand Parc Miribel Jonage

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
 Référent : **Patrick Brun** 04 81 92 33 26 p.brun@urbalyon.org
 Infographie : Agence d'urbanisme